



COMMUNE DE BARBATRE APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Mise à disposition du terrain de sports de La Martinière pour l'exploitation d'activités sportives et de pleine nature

1. Objet de l'AMI

La Commune de Barbâtre lance un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition temporaire du **terrain de sports de la Martinière**, situé sur le domaine privé de l'État (confié à l'ONF), pour le développement d'activités sportives, de loisirs ou d'animation de pleine nature.

Cet appel vise à recueillir les projets d'opérateurs économiques ou associatifs susceptibles d'exploiter le site dans le respect des autorisations domaniales en vigueur.

2. Description du site

- **Lieu** : Terrain de sports « La Martinière », Barbâtre (85630)
- **Surface approximative** : 1,2236 ha
- **Équipements disponibles** :
 - Un terrain de football
 - Un bâtiment existant pouvant servir à l'accueil, au stockage, et à l'installation de vestiaires
 - Possibilité d'installation de structures mobiles, démontables, sans fondations (selon autorisation ONF)
- **Cadre domanial** :
 - Domaine privé de l'État géré par l'ONF
 - Convention d'occupation entre la Commune et l'ONF autorisant la sous-occupation pour une activité économique à caractère sportif et de loisirs

3. Nature des activités recherchées

Les propositions devront s'inscrire dans les usages suivants :

- Activités de sport de plein air ou de pleine nature
- Activités ponctuelles ou saisonnières
- Projets compatibles avec la vocation paysagère, environnementale et domaniale du site (aucune artificialisation durable)

Les activités purement commerciales sont autorisées sous réserve de respecter les prescriptions de l'ONF et de signer une convention précaire et révocable avec la commune.

4. Durée et conditions de l'occupation

- **Durée maximale d'occupation** : la durée de la convention d'occupation conclue avec le futur opérateur ne pourra en aucun cas excéder l'échéance de la convention signée entre la commune et l'ONF, soit le 31 décembre 2028.

- **Durée prévisionnelle souhaitée** : entre 1 et 3 ans, renouvelable par avenant dans la limite de l'échéance mentionnée ci-dessus.
- **Redevance** : une redevance annuelle sera due, son montant étant défini par la commune conformément à la délibération du 09/03/2021 et actualisé chaque année.
- **Caractère précaire et révocable** : la convention pourra être résiliée à tout moment pour motif d'intérêt général ou de non-respect des prescriptions de l'ONF.
- **Engagement de démontage** : toute installation devra être intégralement démontée à la fin de la période d'occupation.

5. Contenu du dossier de candidature

Les candidats intéressés sont invités à remettre un dossier comprenant :

- Une **présentation du porteur de projet** (expérience, références)
- Une **description détaillée du projet** (activités envisagées, calendrier, équipements utilisés)
- Une **proposition financière** (redevance proposée si différente du montant indicatif)
- Les **besoins techniques** (accès, électricité, eau, stockage, etc.)
- Tout autre élément jugé utile à l'analyse du projet

6. Procédure et calendrier

- **Date limite de réception des candidatures** : vendredi 20 juin 2025
- **Mode de transmission** :

Par mail : culture-animations@barbatre.fr

Ou par courrier à : Mairie de Barbâtre – 22 rue de l'Eglise – 85630 Barbâtre

Les projets seront examinés par la commune, en lien avec l'ONF, selon les critères suivants :

- Qualité et faisabilité du projet
- Intérêt local et animation du territoire
- Respect de l'environnement et du site
- Capacité à porter le projet
- Adéquation avec les prescriptions ONF

7. Contact

Pour toute information complémentaire ou visite du site :

Service culture/communication

02 51 39 68 58

culture-animations@barbatre.fr